



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Protocole RAM

Phase 3 du déconfinement – 22 juin

POUR LES ANIMATIONS :

Trois types d'animations (uniquement sur inscription) sont prévus pour cet été :

- Sortie en extérieur sur la voie verte en petit groupe (jauge 16 personnes pour pouvoir respecter le protocole en intérieur). En cas de mauvais temps, l'animation se fera dans les locaux du RAM. Elles auront lieu les mardi cet été.
- Sortie en extérieur sur la voie verte (jauge 25 personnes afin d'accueillir plus de monde). En cas de mauvais temps, la sortie sera annulée. Elles auront lieu les jeudi cet été.
- Animation en intérieur (jauge 16 personnes) qui auront lieu les vendredi.

Une personne non inscrite et/ou confirmée par le RAM ne pourra pas participer à l'animation.

Une personne peut s'inscrire une fois par semaine maximum.

1. Lors des animations :

Port de masque obligatoire

Le protocole d'ouverture du RAM indique que « Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les professionnels et les parents lors de tout échange dès lors que la distance minimale d'un mètre ne peut être respectée. Les masques « faits maison » peuvent être utilisés dès lors qu'ils sont conçus dans le respect de la norme Afnor. [...] Du fait de l'évolution de la situation épidémique et des connaissances scientifiques, le port du masque en présence des enfants n'est pas recommandé pour les professionnels de l'accueil du jeune enfant. »

La spécificité d'accueil du RAM implique la cohabitation de professionnels, de parents et d'enfants. Face à cette contradiction, nous choisissons d'appliquer le port du masque obligatoire pour tous les adultes pour permettre un accueil optimal et sécurisant au vu contraintes qui nous sont imposées.

Nous sommes conscients que ces dispositions obligatoires sont restrictives et nuisent à la convivialité attendue du Relais. Néanmoins il semble important pour la Communauté de Communes de prendre toutes les précautions indispensables pour pouvoir proposer à nouveau des animations.

En extérieur

Il est important de respecter les gestes barrières pendant les sorties. Les enfants seront en poussette quand cela est possible. Si cette condition est impossible les enfants doivent tenir la poussette ou être tenus par la main afin d'éviter les contacts prolongés.

Le groupe se rejoint sur le parking de l'ancienne gare de Thury-Harcourt et part pour 10 heures sur la voie verte, en direction de Caen ou de Clécy. Nous marcherons du côté gauche de la voie

verte à deux adultes de front maximum afin de ne pas gêner les autres promeneurs et cyclistes.

En intérieur

L'accueil se fait comme habituellement par la porte du bureau du RAM. Les adultes entreront un par un avec les enfants afin d'éviter un gros grand nombre de personnes dans le bureau.

Vous pourrez entrer ensuite dans la salle d'animation et vous installer avec les enfants à l'endroit que l'animateur vous indiquera.

Il est demandé de ne pas sortir de jouets et de demander à l'animateur pour le faire.

Les enfants ne devront pas se mélanger, conformément au protocole sanitaire. Au vu de l'âge des enfants, il est primordial que les adultes fassent respecter ce point afin de pouvoir pérenniser les ateliers.

2. La prévention

Symptômes

Chez l'enfant, la fièvre peut être le seul symptôme du Covid-19. Il peut y avoir également la toux, des difficultés respiratoires, des troubles digestifs ou une altération de l'état général.

Tous les jours, les parents sont invités à être attentifs à l'apparition de tels symptômes. Ils prennent en particulier la température de leurs enfants en cas de symptômes ou de sensation de fièvre avant de se rendre à la crèche, la micro-crèche, la MAM ou chez l'assistante maternelle, et avant de les confier à la garde d'enfants à domicile. Si l'enfant a de la fièvre (température supérieure à 38°), les parents doivent le garder au domicile, ne pas le confier et consulter un médecin sans délais.

Chez les professionnels

Chaque professionnel est très attentif pour lui-même à l'apparition de symptômes, notamment fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût, douleurs musculaires et/ou maux de tête inhabituels. En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin dès que possible et ne pas se rendre sur son lieu de travail. Le médecin pourra notamment prescrire un test de dépistage.

Chaque professionnel est invité prend sa température deux fois par jour : le matin avant de commencer à travailler et le soir une fois la journée terminée.

Nous vous remercions pour votre lecture et sommes à votre entière disposition pour tout complément d'information.

La Communauté de Communes.